

## Intervention sur le postulat Crottaz – 19.12.17

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les conseillers,

Une libéralisation des horaires d'ouverture apporte de nombreux avantages. D'une part, elle prend en compte l'évolution de notre société et le besoin de pouvoir faire ses courses plus longtemps. D'autre part, elle renforce le commerce de détail suisse et contribue à l'attractivité de la place économique suisse.

La libéralisation a également des effets positifs sur le commerce de détail, la consommation, les prix et la croissance économique. Cela permet également de créer de nouvelles places de travail. Les opposants nous disent que personne ne veut travailler plus tard, je leur réponds qu'au contraire beaucoup de jeunes serait prêt à travailler à ces heures car cela leur permettrait de concilier leurs études !

Le postulat que nous nous étudions aujourd'hui, est un pas en arrière. Epalinges a été l'une des première commune à autoriser les magasins à rester ouverts jusqu'à 20h. Et cela depuis 1994 si l'on prend en compte le règlement communal !

Alors, pourquoi remettre en question un principe qui a fait ses preuves ? N'était-ce pas les mêmes qui remettaient en question la prolongation des horaires d'ouverture le samedi de 17h à 18h ? Principe qui fait aujourd'hui l'unanimité et qui a démontré des résultats positifs ?

Je sais que beaucoup de conseillers aiment l'idée qu'Epalinges soit un modèle dans plusieurs domaines. Démontrons ensemble, qu'Epalinges peut être un modèle à succès en matière de libéralisation des horaires, avec cette flexibilité qui crée de nouveaux emplois, tout en garantissant la protection des travailleurs. Démontrons qu'Epalinges est un modèle à succès qui peut être suivi par les autres communes de notre canton.

Refusons ce postulat.

Merci de votre attention

Alexander Omuku